

# FORMATION CONTINUE

## RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : SEPT 2025

---

### **Nouvelle directrice adjointe du service des ressources humaines :**

Nous avons une nouvelle directrice adjointe du service des ressources humaines à la commission scolaire. Mme Nancy Potvin remplace le directeur actuel du service des ressources humaines, M. James Walker.

### **L'importance de S.S.O. :**

Il est très important pour les enseignantes et enseignants du secteur de la formation continue de consulter le fichier « *Staffing* » qui se trouve sous l'onglet « *Human Ressources* » sur S.S.O.

Dans le fichier des enseignantes et enseignants « *Adult Education and Vocational Training* », vous trouverez d'importants documents qui doivent être vérifiés par toutes les enseignantes et tous les enseignants engagés dans chacun des secteurs.

- **Toutes les enseignantes et tous les enseignants permanents ou en voie de permanence (E1) devraient apparaître sur la liste d'ancienneté.**
- **Une enseignante ou un enseignant en éducation aux adultes qui a travaillé au sein de la commission scolaire pour un minimum de quatre cents (400) heures durant au moins deux (2) sessions distinctes au cours des deux (2) dernières années devrait apparaître sur la liste de rappel. En éducation aux adultes, vous devez être légalement qualifié pour apparaître sur cette liste.**
- **Une enseignante ou un enseignant de la formation professionnelle qui a travaillé au sein de la commission scolaire durant les deux dernières années scolaires pour un total de plus de quatre cents (400) heures devrait apparaître sur une des deux listes de rappel du centre. La liste 1 est pour les enseignantes et enseignants légalement qualifiés et la liste 2 pour les enseignantes et enseignants non légalement qualifiés.**
- **Dans les deux secteurs, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir reçu une évaluation satisfaisante pour chacune des sessions ou années afin d'être ajouté à la liste de rappel. Une non-évaluation est considérée comme une évaluation satisfaisante. Dans le cas d'une évaluation non satisfaisante, l'enseignante ou l'enseignant ainsi que le syndicat devraient être avisés.**

J'incite toutes les enseignantes et tous les enseignants à surveiller leur statut et à envoyer un courriel à la commission scolaire (Katie Arless et Nancy Potvin) ainsi que moi-même en CC pour toute irrégularité.

### **Liste de rappel 2025-2026 en éducation aux adultes :**

La commission scolaire a mis en application une nouvelle méthode pour extraire les heures et les matières enseignables des enseignantes et enseignants pour la liste de rappel. Cependant, cette approche a rencontré plusieurs problèmes qui nécessitent des ajustements jusqu'aux étapes finales. Même après vérification, j'ai repéré une autre erreur : les colonnes CCB et DBE ont été inversées, ce qui a eu comme résultat d'affecter certaines enseignantes et certains enseignants à des matières enseignables incorrectes. Malgré ces complications, je demeure persuadé que les postes offerts aux enseignantes et enseignants étaient corrects, étant donné que lors de la rencontre du SEP avec le service des ressources humaines, nous avons utilisé une version manuelle de la liste de rappel plutôt que celle générée par la nouvelle méthode.

### **Tâches :**

Mme Nancy Potvin et moi visiterons tous les centres au cours des prochaines semaines afin de présenter la Tâche 2025-2026. Pour l'instant, veuillez svp tenir compte des heures que vous avez dédiées à vos « autres tâches professionnelles » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Nous examinerons la façon de compléter le document annuel lors de nos rencontres.

Soumis par: Pasquale Machado

---